

AF. AIRE N° 20. - Demande de renouvellement du contrat d'entretien des machines de bureau de la Commune, présentée par la COMPAGNIE MARSEILLAISE DE MADAGASCAR.

Le Maire donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et chers Collègues,

Par sa lettre en date du 16 Janvier dernier, M. le Directeur de la COMPAGNIE MARSEILLAISE DE MADAGASCAR a sollicité le renouvellement du contrat qui avait été passé avec sa société pour l'entretien des machines de bureau de la Commune de SAINT-DENIS.

Toutefois, il a cru devoir appeler mon attention sur une nouvelle formule qui aurait rencontré beaucoup de succès auprès de sa clientèle et dont il m'a remis un projet chiffré.

En définitive, le montant annuel de l'abonnement pour l'entretien de 20 machines s'élève à 71 808 Frs CFA pour quatre visites par an.

Les visites consisteront en :

- inspection des organes de la machine ;
- contrôle des principaux réglages ;
- contrôle du groupe d'impression ;
- lubrification et graissage complets ;
- petites réparations ne comportant pas de remplacement de pièces ;
- vérifications de toutes les opérations

Mesdames et Messieurs, je vous prie de me faire connaître votre avis à ce sujet.

Adopté à l'unanimité

Approuvé.
St Denis le 26 Ouvre 1960
P. le Préfet
Le Secrétaire Général
Signé: J. Cluchaw